Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_096-DE

BAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	13	16

Vote
A l'unanimité Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 25 Novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame CLOUET Nathalie, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme CLOUET Nathalie, Maire, Mmes : AMET Patricia, CHEDEMAIL Vanessa, LEVACHER Martine, MADDALIN Christine, MORY Marie, MM : GILBERT Loïc, GLINCHE Eric, GUYON Django, POTTIER Christian, ROBERT Elie, SEBILLET Sébastien, TIRIAU Jean-Hugues

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MOREL Patricia à Mme LEVACHER Martine, MM : LOUAISIL Pascal à M. GILBERT Loïc, VALOTAIRE Denis à M. GLINCHE Eric
Absent(s) : Mmes : AYGALENC Monique, POTTIER Soazig

A été nommé(e) secrétaire : M. POTTIER Christian

25-096 – Compte-rendu des décisions prises dans le cadre des délégations accordées au Maire

Vu la délibération n° 20-018 du conseil municipal du 10 juin 2020 et la délibération n° 20-047 du Conseil municipal du 23 septembre 2020 relatives aux délégations du conseil municipal au Maire,
Considérant les décisions suivantes prises par Madame le Maire depuis le dernier conseil municipal,

Marchés inférieurs à 50 000 € :

Objet	Attributaire	Montant € en TTC
Pare-ballons Terrain B – côté salle des sports	SCLA	3 387,57€
Remplacement des filets pare-ballons et grillage	SCLA	8 727,40€
Dépôt d'un permis d'aménager pour le Skatepark	THE EDGE	1 980,00€
Habillage façade animalerie	HOUDEMOND	5 112,72€
Matériaux pour abris bus	GEDIMAT	2 056,88€
Fourniture de 10 cave-urnes	GOUPIL	2 880,00€
Vitrine cimetière + panneaux lieu-dit et ville fleurie	SELF SIGNAL	1 708,01€
Panneaux d'information libre	SELF SIGNAL	3 591,60€
Remplacement porte salon de coiffure	FADIER	2 234,40€

Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) :

Adresse	N° de parcelle	Surface	Décision
La prée de Marcé	H983	11 347 m2	Renonciation
21 rue de la Jouinière	AB1380, AB1381, AB1382	285 m2	Renonciation
47 rue de la fontaine	AB1333, AB1336	1 167 m2	Renonciation

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 035-213500143-20251125-D25_096-DE

Le conseil municipal prend acte du compte-rendu des décisions prises par Madame Le Maire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 26/11/2025

Le Maire
Nathalie CLOUET

Secrétaire de séance
M. POTTIER Christian

MAIRIE DE BAIS
ILLE ET VILAINE